

Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2023

Poursuite des tendances : des exploitations toujours plus grandes et l'élevage en recul

En 2023, les Hauts-de-France comptent 21 750 exploitations agricoles, soit environ 1 700 de moins qu'en 2020. Le repli est bien plus prononcé pour les microexploitations, en partie en raison des changements intervenus en 2023 dans les conditions d'attribution des aides de la Politique agricole commune. Hors microexploitations, le nombre de fermes passe de 20 210 à 19 660 entre 2020 et 2023, soit une baisse de 0,9 % en moyenne par an, proche de la tendance à l'œuvre au cours de la décennie précédente. Ces fermes continuent de s'agrandir : elles s'étendent en moyenne sur 107 hectares en 2023, soit trois hectares de plus qu'en 2020. L'élevage continue de reculer : le nombre de fermes spécialisées en élevage régresse de 3,8 % en moyenne chaque année entre 2020 et 2023. Les cheptels sont également en baisse. La région compte 1,36 million d'unités gros bétail en 2023, tous types d'élevage confondus, soit une perte de 2 % par an depuis 2020.

Selon l'enquête sur la structure des exploitations agricoles ([sources et définitions](#)), les Hauts-de-France comptent 21 750 fermes en 2023. Par rapport à 2020, la baisse est marquée : – 2,5 % en moyenne par an contre – 1,5 % au cours de la décennie précédente. Toutefois, cette forte diminution, plus rapide que par le passé, est en partie imputable au recul très net des microexploitations (exploitations ayant une production brute standard inférieure à 25 000 € - [sources et définitions](#)) : – 13,6 % en moyenne par an contre – 3,9 % entre 2010 et 2020.

Ce recul repose notamment sur les changements intervenus en 2023 dans les conditions d'attribution des aides de la Politique agricole commune, désormais réservées aux agriculteurs dits actifs. Ces modifications ont probablement entraîné la cessation d'activité d'une partie des microexploitations, en particulier celles détenues par les retraités de plus de 67 ans ([encadré 1](#)). Cette rupture ne permet pas d'étudier les évolutions des microexploitations ces dernières années ([encadré 2](#)). Hors microexploitations, la région compte 19 660 fermes en 2023. Le recul est plus limité : – 0,9 % en

moyenne par an, soit une valeur proche de celle constatée sur la décennie précédente (– 1,1 %).

Dans la suite de cette publication, le terme « exploitations » désignera l'ensemble des exploitations agricoles hors microexploitations.

Les données de 2023 étant issues d'une enquête par échantillonnage, les résultats sont accompagnés d'un intervalle de confiance au sein duquel la vraie valeur, inobservable, a de grandes chances de se trouver ([encadré 3](#)).

Encadré 1 : Notion d'« agriculteur actif » au sens de la Politique agricole commune et démonstration des exploitations agricoles

Depuis 2023, pour percevoir la plupart des aides de la Politique agricole commune (PAC), dont les aides directes, un exploitant agricole doit être un « agriculteur actif ». Cette condition vise à garantir que les bénéficiaires des aides aient une activité agricole minimale (au sens des seuils définis par la MSA) et à éviter le cumul des aides de la PAC et des droits à la retraite après 67 ans, afin de favoriser la transmission des exploitations et l'installation de jeunes agriculteurs. Ce changement administratif a eu un impact sur la population des exploitants et des exploitations agricoles.

Les exploitants âgés de 67 ans ou plus, qui représentaient 10 % des exploitants agricoles en 2020, n'en représentent plus que 8 % en 2023, alors que cette part avait augmenté entre 2010 et 2020.

Cet effet est particulièrement concentré sur les microexploitations, dont près de 43 % des exploitants étaient âgés d'au moins 64 ans en 2020 et donc d'au moins 67 ans en 2023 (contre 10 % seulement dans les autres catégories d'exploitation).

Cette catégorie a ainsi connu une baisse d'effectifs beaucoup plus forte (-13,6 % par an) que le reste des exploitations (-0,9 % par an). Entre 2010 et 2020, la baisse du nombre de microexploitations est aussi un peu plus marquée que pour le reste des exploitations (-3,9 % par an contre -11 %), mais leur recul s'est très largement accentué entre 2020 et 2023.

Pour assurer la cohérence des comparaisons, l'analyse des évolutions a été restreinte au champ des exploitations hors microexploitations. Ces dernières sont décrites par ailleurs dans l'encadré 2 et pourront donner lieu à des analyses spécifiques ultérieures.

Encadré 2 : les microexploitations en 2023

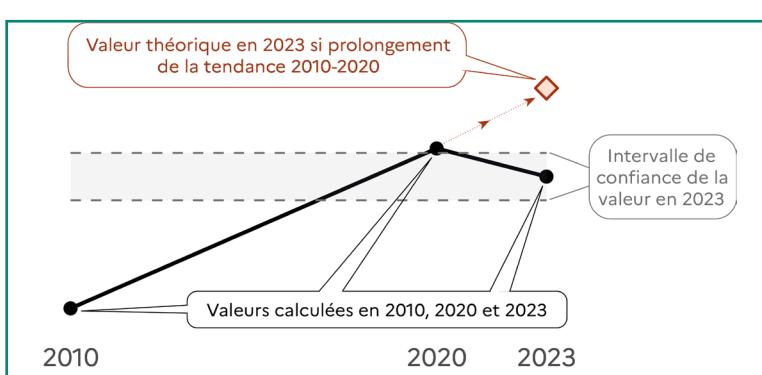
Les Hauts-de-France comptent 2 100 microexploitations en 2023 soit 10 % de l'ensemble régional. Avec seulement 8 hectares en moyenne, elles sont bien plus petites que les autres fermes, si bien qu'elles ne couvrent que 0,8 % de la sole régionale.

Elles sont bien plus souvent spécialisées dans l'élevage d'ovins, de caprins et de chevaux (16 % contre 1 %) ainsi que de bovins viande (13 % contre 3 %). À contrario, elles sont moins répandues en grandes cultures et en polyélevage – polyculture et très rarement spécialisées en bovins laitiers.

Elles concentrent 3 % des emplois agricoles en équivalent temps plein, les trois quarts étant assurés par les exploitants et coexploitants (contre un peu plus de la moitié pour les fermes hors micros). Plus de 9 microexploitations sur 10 sont des exploitations individuelles et les femmes sont nettement surreprésentées : 42 % des chefs et coexploitants sont des femmes, soit près de deux fois plus que pour les autres fermes.

Encadré 3 : la précision des données et les intervalles de confiance

Contrairement aux recensements agricoles de 2010 et 2020, l'enquête sur la structure des exploitations agricoles est une enquête par échantillonnage. Seule une partie des fermes sont enquêtées. Les données collectées à partir de cet échantillon sont ensuite pondérées pour produire des résultats sur l'ensemble de la population étudiée. Les statistiques qui en résultent sont donc affectées d'une erreur aléatoire qui n'existerait pas si l'enquête était exhaustive. La vraie valeur d'un indicateur reste inobservable mais il est possible de produire une estimation, qu'on espère précise et fiable, à partir de l'échantillon.



L'intervalle de confiance (IC) permet de quantifier cette incertitude en précisant la plage de valeur dans laquelle la vraie valeur de l'indicateur étudié a de très fortes chances de se trouver. Un IC est toujours associé à un seuil. Un seuil à 95 % est ici retenu : l'IC correspond à la plage de valeur dans laquelle on a 95 % de chances de trouver la vraie valeur de l'indicateur étudié.

Sur les graphiques de la publication, il est matérialisé par une zone grisée délimitée par les bornes inférieure et supérieure de l'intervalle, en pointillés. Cet intervalle permet d'appréhender la précision de la mesure mais est aussi essentiel dès lors que l'on va comparer la valeur de 2023 à celle de 2020 : si le point 2020 est à l'intérieur de l'intervalle de confiance 2023, on ne peut alors conclure à une évolution significative entre 2020 et 2023.

En outre, figure également sur ces graphiques un point 2023 « théorique » : c'est la valeur que l'on aurait observée en 2023 si la tendance à l'œuvre entre 2010 et 2020 s'était poursuivie au même rythme jusqu'en 2023. Ce point est matérialisé par un losange orange sur les graphiques.

Le nombre de fermes économiquement grandes recule entre 2020 et 2023

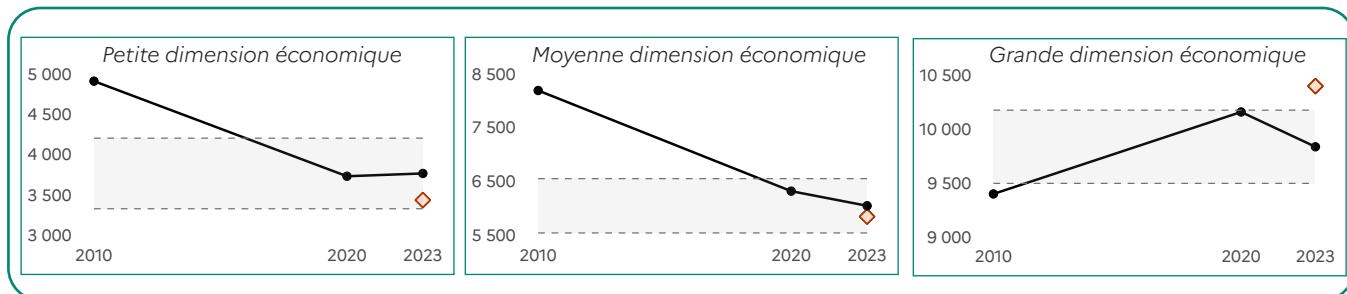
L'évolution récente des fermes économiquement grandes ([sources et définitions](#)) marque un véritable tournant par rapport à la dynamique précédente. En effet, leur nombre diminue entre 2020 et 2023, après

avoir connu une croissance de 2010 à 2020 ([graphique 1](#)). Durant cette période, elles étaient d'ailleurs la seule catégorie à enregistrer une hausse.

Dans une moindre mesure, l'évolution récente du nombre de fermes de petite dimension économique semble se distinguer également de sa tendance passée.

Après un recul prononcé entre 2010 et 2020, le nombre de ces fermes se stabilise entre 2020 et 2023. Enfin, le nombre de fermes de moyenne dimension économique, en décroissance entre 2010 et 2020, poursuit sa tendance à la baisse entre 2020 et 2023.

Graphique 1
Évolution du nombre de fermes par taille économique en Hauts-de-France



Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020, ESEA 2023

Note de lecture : les points noirs correspondent aux valeurs observées. Le losange orange prolonge la tendance 2010-2020. Les traits pointillés délimitent l'intervalle de confiance de la valeur 2023 (voir [encadré 3](#)).

Le recul des spécialisations d'élevage se poursuit

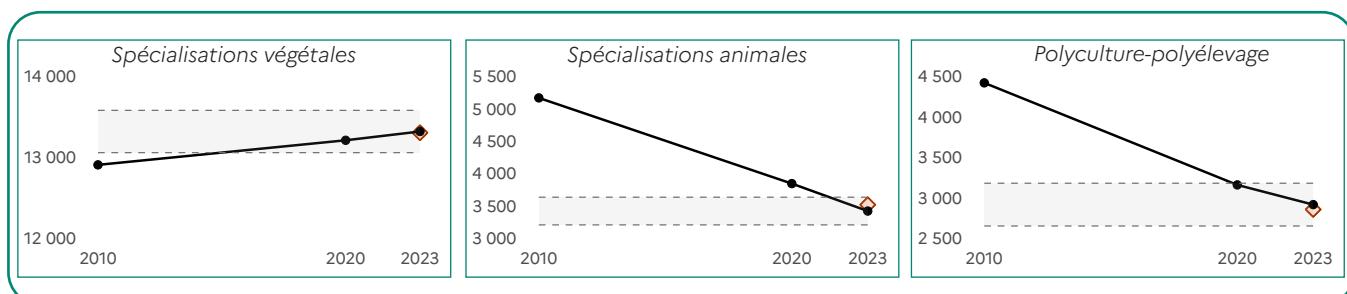
Le recul des fermes spécialisées en élevage continue ([graphique 2](#)). Près de 17 % des fermes relèvent d'une orientation technico-économique (Otex) de production animale en 2023, contre respectivement 19 % et 23 % en 2020 et 2010. La baisse importante constatée entre 2010 et 2020 se poursuit et semble même s'accélérer : – 3,8 % en moyenne annuelle entre 2020 et 2023 contre – 2,9 % sur la décennie passée. Les diminutions les plus fortes se

concentrent dans les Otex granivores et bovins mixtes. Le poids de ces deux Otex restent toutefois limité dans la région : elles regroupent 3,3 % des fermes régionales en 2023 (4,9 % en 2020 et 6,6 % en 2010). Le nombre de fermes spécialisées dans l'élevage de granivores recule en moyenne de 9,7 % par an entre 2020 et 2023. La baisse de la décennie précédente, déjà rapide, s'accélère ([graphique 3](#)).

La diminution est plus prononcée encore pour les fermes spécialisées en bovins mixtes : – 19,1 % en moyenne annuelle entre 2020 et 2023. Là aussi

la baisse à l'œuvre sur la décennie passée s'accélère nettement. Au sein des spécialisations d'élevage, c'est l'Otex bovins laitiers qui concentrent le plus de fermes dans la région : une ferme régionale sur dix. La diminution observée entre 2010 et 2020 se prolonge entre 2020 et 2023.

Graphique 2
Évolution du nombre de fermes par grande spécialisation en Hauts-de-France



Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020, ESEA 2023

Champ : exploitations agricoles hors micro-exploitations

Note de lecture : les points noirs correspondent aux valeurs observées. Le losange orange prolonge la tendance 2010-2020. Les traits pointillés délimitent l'intervalle de confiance de la valeur 2023 (voir [encadré 3](#)).

Des spécialisations en production végétale relativement stables

Même si l'écart entre 2020 et 2023 semble peu significatif (graphique 2), le léger accroissement du nombre de fermes relevant d'une Otex de production végétale entre 2010 et 2020 paraît se prolonger jusqu'en 2023. Près de 67 % des fermes des Hauts-de-France relèvent d'une spécialisation en production végétale à cette date. Dans un contexte global de recul du nombre de fermes, c'est 10 points de plus qu'en 2010.

À elles seules, les grandes cultures, emblématiques de l'agriculture régionale, regroupent près de 11 900 fermes en 2023 soit 60 % des fermes régionales. Leur nombre semble stable entre 2020 et 2023 après une décennie de croissance lente (graphique 3).

Si la spécialisation en maraîchage et horticulture est bien moins fréquente dans la région (3,9 % des fermes en 2023), la dynamique récente paraît en rupture avec l'évolution sur la décennie passée. Le nombre de fermes semble en effet s'accroître fortement après une décennie de stabilité.

Le recul de la polyculture – polyélevage

Le recul du nombre de fermes orientées vers la polyculture – polyélevage entre 2010 et 2020 se prolonge jusqu'en 2023 (graphique 3). La baisse étant plus rapide que pour l'ensemble des fermes régionales, la part de la polyculture – polyélevage régresse au cours du temps. En 2023, 15 % des fermes sont spécialisées en polyculture – polyélevage contre respectivement 16 % et 20 % en 2020 et 2010.

L'agrandissement des fermes continue

L'agrandissement des fermes se poursuit. Leur taille moyenne est de 107 ha en 2023 contre 104 ha en 2020. Le recul du nombre de fermes (– 0,9 % par an) est en effet plus rapide que celui de la surface agricole utilisée (– 0,2 % par an).

Même si les écarts entre 2020 et 2023 sont peu significatifs, le recul des petites fermes (s'étendant sur moins de 25 ha) entre 2010 et 2020 semble

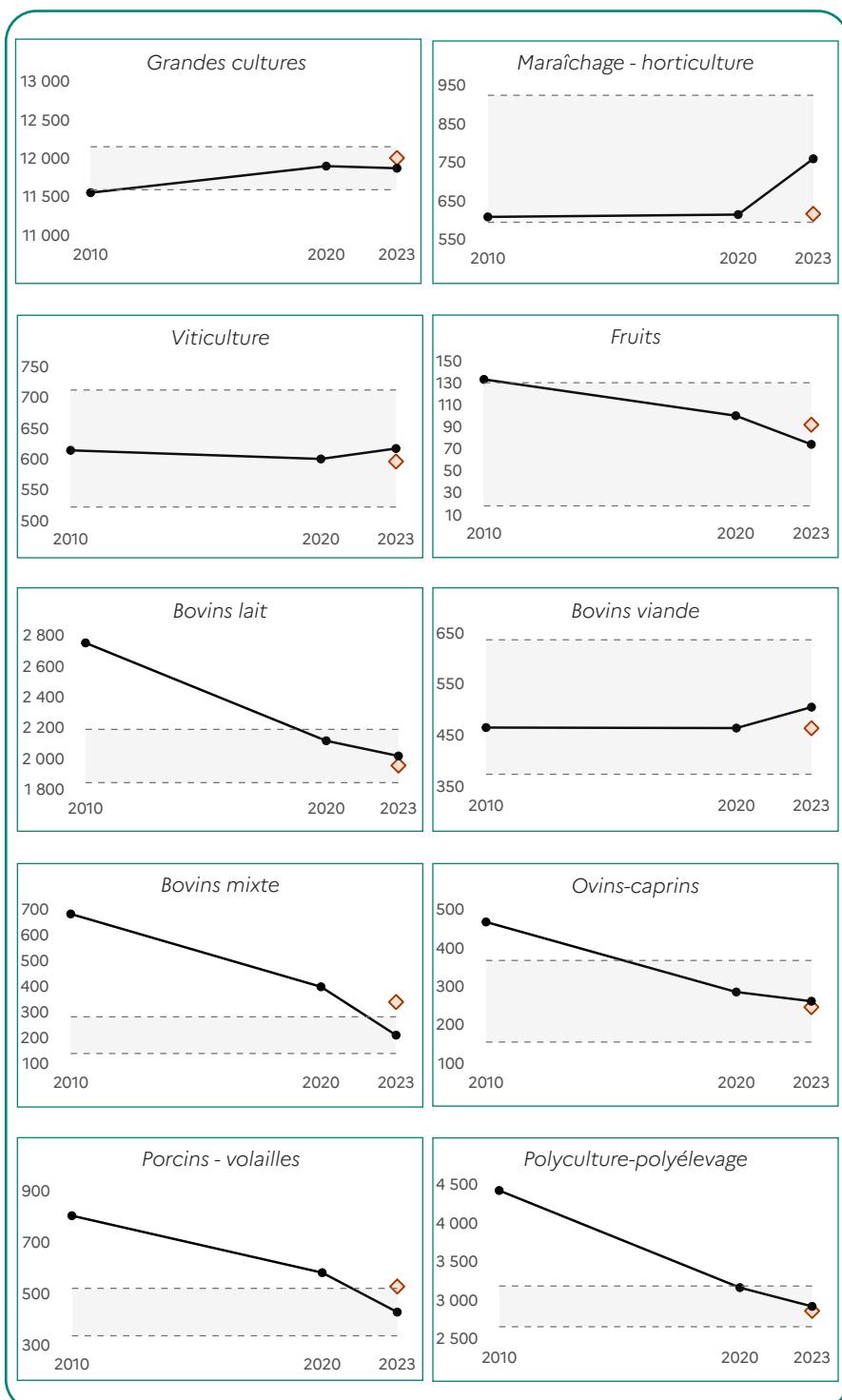
s'infléchir. C'est également le cas, dans une moindre mesure, pour les fermes de 25 à 74 ha (données complémentaires).

Pour les fermes de taille intermédiaire, s'étendant sur des surfaces allant de 75 à 124 ha, la baisse relevée entre

2010 et 2020 semble en revanche s'accélérer. A l'inverse, la hausse du nombre des plus grandes fermes (>125 ha), constatée par le passé, semble se prolonger à l'identique entre 2020 et 2023.

Graphique 3

Évolution du nombre de fermes par orientation technico-économique (OTEX) en Hauts-de-France



Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020, ESEA 2023

Champ : exploitations agricoles hors micro-exploitations

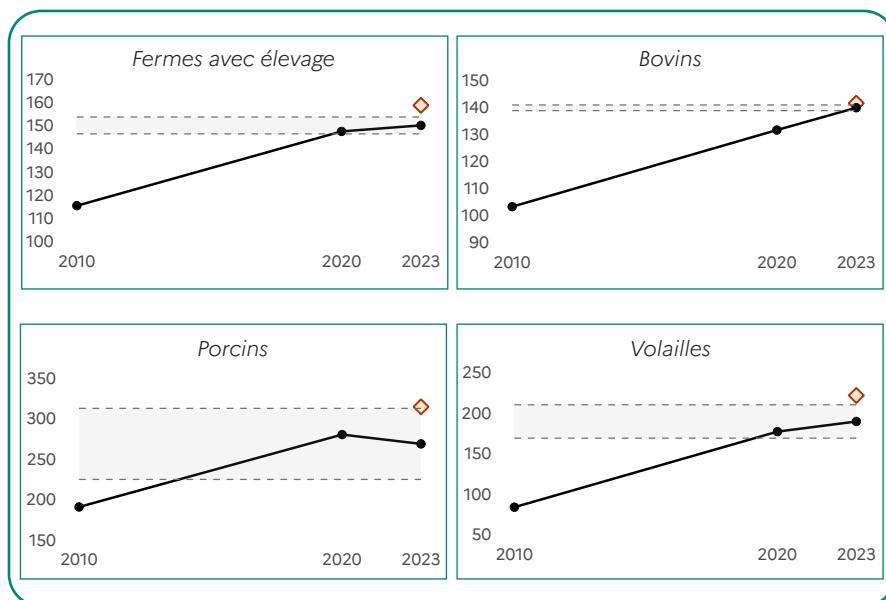
Note de lecture : les points noirs correspondent aux valeurs observées. Le losange orange prolonge la tendance 2010-2020. Les traits pointillés délimitent l'intervalle de confiance de la valeur 2023 (voir encadré 3).

La concentration des cheptels bovins se poursuit

Entre 2020 et 2023, la concentration des cheptels, tous élevages confondus, semble se poursuivre (*graphique 4*). La région compte près de 1,36 million d'UGB (unité gros bétail) en 2023, ce qui correspond à une diminution de 2 % en moyenne chaque année depuis 2020. Dans le même temps, le nombre de fermes d'élevage continue également de reculer à un rythme plus important que le nombre d'UGB.

Les dynamiques à l'œuvre diffèrent toutefois sensiblement selon le type d'élevage considéré.

Graphique 4
Évolution de la concentration des cheptels en Hauts-de-France (UGB moyenne par ferme)



Dans l'élevage bovin, qui représente 73 % des UGB régionales en 2023, le nombre d'UGB bovines par ferme continue de croître à un rythme aussi soutenu que sur la décennie 2010-2020 (*graphique 4*). Cette tendance résulte d'une baisse du nombre de fermes toujours plus rapide que celle du nombre total de bovins.

Dans les élevages avicole et porcin, qui représentent respectivement 13 % et 11 % des UGB régionales, les tendances sont sensiblement différentes. En effet, la concentration des animaux semble se stabiliser entre 2020 et 2023 après une décennie de très forte hausse (*graphique 4*).

Main d'œuvre agricole : le recours à des prestataires externes progresse

Les exploitations agricoles hors micros cumulent un peu plus de 40 000 emplois exprimés en équivalent temps plein (ETP) en 2023. La légère augmentation depuis 2020 apparaît peu significative mais elle prend place dans un contexte de recul du nombre de fermes.

Les chefs et coexploitants continuent d'assurer un peu plus de la moitié du travail agricole même si la part qu'ils représentent est un peu plus faible que par le passé. La part des autres ETP familiaux est la même qu'en 2020, stabilité faisant suite à une baisse au cours de la décennie 2010. La part du travail agricole réalisé en dehors du cadre familial évolue peu depuis 2020 : un peu moins d'un quart des ETP sont occupés par des salariés permanents hors famille. Les emplois réalisés par des prestataires externes augmentent régulièrement. Ils ne regroupaient que 1,4 % des ETP en 2010 et 2,8 % en 2020. En 2023, cette part atteint 4,6 %.

Champ : exploitations agricoles hors micro-exploitations

Note de lecture : les points noirs correspondent aux valeurs observées. Le losange orange prolonge la tendance 2010-2020. Les traits pointillés délimitent l'intervalle de confiance de la valeur 2023 (voir *encadré 3*).

Sources et définitions

L'enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA) permet de suivre l'évolution structurelle des exploitations entre deux recensements agricoles (RA). Celle de 2023, la première depuis le RA 2020, a porté sur un échantillon de 56 900 exploitations agricoles en France métropolitaine et 8 400 dans les DROM. S'appuyant sur les règlements européens 2018/1091 et 2022/2286, elle a bénéficié du soutien financier de l'Union européenne.

Une **exploitation agricole** est une unité économique dotée d'une gestion courante indépendante et d'une activité de production agricole. Elle doit en plus atteindre une dimension minimale : soit 1 hectare de superficie agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...).

La production brute standard (PBS) d'une exploitation représente la valeur de sa production potentielle exprimée en euros. Elle est calculée en multipliant les surfaces agricoles et les cheptels présents sur l'exploitation par des coefficients représentant la valeur de la production potentielle par hectare de culture ou par tête d'animal, hors aides. La PBS d'une exploitation permet de classer les exploitations selon leur taille économique : micro/petite/moyenne/grande. Les microexploitations sont les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, les petites exploitations celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, les exploitations moyennes celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et les grandes exploitations celles avec une PBS de 250 000 euros ou plus.

La PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur **spécialisation** (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients de PBS utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2018-2022 (dits coefficients « 2020 »). Afin d'étudier l'évolution structurelle des exploitations depuis les deux derniers recensements agricoles (RA) indépendamment de la revalorisation des prix et des rendements, les coefficients « 2020 » ont aussi été appliqués aux résultats des RA 2010 et 2020 (en lieu et place des coefficients utilisés lors de la diffusion des résultats de ces deux recensements). Comme les seuils de taille économique ne sont pas revalorisés au fil du temps alors que la PBS s'accroît avec l'évolution des prix, l'application des coefficients « 2020 » aux données des derniers RA conduit à dénombrer plus de moyennes et grandes exploitations. À l'échelle nationale, la part de ces dernières en 2020 était ainsi de 43 % avec les coefficients « 2017 » (période 2015-2019) et de 46 % avec les nouveaux coefficients « 2020 ». À coefficients constants « 2020 », la part des moyennes et grandes exploitations passe de 46 % à 49 % entre 2020 et 2023. L'application des coefficients « 2020 » a par contre peu d'impact sur la détermination des spécialisations des exploitations. Dans tous les cas, la valorisation des données de production du RA 2010 et du RA 2020 avec les coefficients « 2020 » introduit un contexte de prix et de rendements qui n'existe pas alors.

Un équivalent temps plein (ETP) correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 607 heures travaillées sur l'année).

Le terme **exploitant agricole** désigne le chef d'exploitation et l'ensemble des coexploitants qui travaillent sur l'exploitation.

L'unité de gros bétail (UGB) est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient fondé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication comprend tous les aliments (herbe, fourrages et concentrés).

www.agreste.agriculture.gouv.fr